

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-10/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 01 juillet 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **BUT Gestion administrative et commerciale, BUT Information-communication, BUT Informatique, BUT Qualité, logistique industrielle et organisation** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Abderrahaman EL MHAMED I
Jean- Hugues RETY
Marc KAISER
Catherine DURAND-CHAILLOU
Yasmina HANI
Anne RICORDEAU
Amine ZIZI
Geoffrey GROFF

Philippe BONNOT
Jean -Dominique DALLOZ
Lucien KOWOH-BILLE
Houda BOUNAJMA
Véronique CLEMENT-COMPAROT
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Cyril JACQUEL
Clément ROUSSEAU
Josue SHAMANCIEY
Jocelyne CAPMAL

ARTICLE 2 –

M. Abderrahaman EL MHAMED I est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 15 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ


Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-10/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 01 juillet 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Management des processus logistiques ,Parcours Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Abderrahman EL MHAMED I
Yasmina HANI
Mohammed LEOUATNI
Touria VERONNEAU
Claire BRUGNOT

ARTICLE 2 –

M. **Abderrahman EL MHAMED I** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 15 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON